



AVIS PUBLIC

DÉPÔT À LA MUNICIPALITÉ DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3e année du rôle triennal 2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- Le 20 août 2026, l'évaluateur municipal de la **Ville de Coaticook** a déposé le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Coaticook pour son troisième exercice financier qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal du 150, rue Child à Coaticook durant les heures habituelles de bureau, soit les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, les mercredis de 13 h à 16 h et les vendredis de 9 h à 12 h;

Conformément aux dispositions 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi;

Pour être recevable, cette demande de révision doit remplir les trois conditions suivantes :

- 1 - être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- 2 - être déposée au bureau de la **MRC de Coaticook** au **294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, J1A 2R3**, ou y être envoyée par courrier recommandé;
- 3 - être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- 4 - être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 25 (2026) par la Ville de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Coaticook, ce 1^{er} octobre 2026.

La greffière,

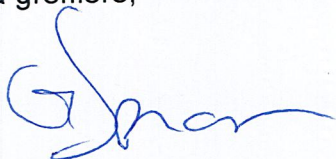
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 1^{er} octobre 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 1^{er} octobre 2026.

Donné à Coaticook, ce 1^{er} octobre 2026

La greffière,



Geneviève Dupras